

Effondrements rue de Tivoli à Marseille : où en est l'enquête un an après ?

Par Mathilde Ceilles

Publié il y a 15 heures,

Mis à jour il y a 13 heures



Le drame avait causé la mort de huit Marseillais. *NICOLAS TUCAT / AFP*

Le 9 avril 2023, plusieurs immeubles dans le centre de Marseille s'effondraient, causant la mort de huit personnes. Un an plus tard, de nombreuses questions demeurent sur les responsabilités exactes qui ont mené à ce drame, lié à une explosion de gaz.

Le Figaro Marseille

C'était il y a un an. En pleine nuit, le week-end de Pâques, l'effroi venait durablement endeuiller le paisible quartier du Camas, au cœur de Marseille. À 0h46, le 9 avril 2023, un immeuble de quatre étages situé au 17 rue de Tivoli s'effondrait. À 7h30,

l'immeuble mitoyen, le 15, s'effondrait à son tour en partie. Un autre immeuble voisin subissait le même sort dans la foulée. Plusieurs bâtiments du quartier se retrouvaient endommagés, nécessitant l'évacuation de centaines de personnes. Sous les décombres, huit corps seront découverts, à l'issue d'une semaine d'un décompte macabre. Huit habitants, âgés de 29 à 88 ans.

«C'est toute une famille qui est dévastée, et très affectée encore un an après», confie au Figaro Me Sophie Caïs, avocate de la famille de la plus jeune des victimes. *«En plus, c'est toute une vie qui disparaît. Il n'y a plus d'effets personnels, rien que l'on peut garder en souvenir. C'est tout une existence qui est effacée hormis dans la mémoire.»*

Un an après, les familles des victimes se retrouvent également face à de nombreuses inconnues quant aux circonstances de ce drame. Lors d'une conférence de presse donnée quelques jours après le drame, la procureure de la République de Marseille de l'époque, Dominique Laurens, avait indiqué que seuls les appartements du rez-de-chaussée et du premier étage étaient reliés au gaz. Le 29 avril dernier, une information judiciaire contre X avait été ouverte pour *«homicides et blessures involontaires»*.

Une explosion au gaz

Le premier étage de cet immeuble était occupé par une vieille dame qui vivait seule sur place. Quelques jours après le drame, le fils des habitants du rez-de-chaussée avait porté plainte contre X pour homicide involontaire, et clairement mis en cause cette octogénaire dans une interview accordée à France 2. Selon lui, la voisine de ses parents *«perdait la tête»* et *«avait des problèmes avec le gaz»*. La procureure de la République de Marseille avait elle-même confirmé que cette femme avait des *«difficultés à se servir du matériel au gaz.»*

Pour autant, un an après, impossible de déterminer avec certitude les responsabilités de chacun, à ce stade de l'enquête. *«On sait qu'une explosion a eu lieu au premier étage du 17 rue de Tivoli et que la cause de l'explosion est bien le gaz,* résume Me Pascal Luongo, avocat de la famille d'une des victimes décédées dans ce drame. *Il y a eu trop de gaz dans un même espace confiné.»*

«Il ressort du dossier qu'une cuisinière avait été installée par un sous-traitant d'une célèbre enseigne d'électroménager, rapporte Me Luongo. Certains de ses employés ont été entendus. L'installation était-elle défectueuse ? Y a-t-il la responsabilité d'un tiers ou pas ? C'est peut-être aussi la faute de plusieurs personnes. L'enquête doit permettre de le dire.» «Le gros enjeu à venir, c'est l'expertise qui va permettre de déterminer l'origine de l'explosion, mais nous n'avons à ce jour aucun rapport d'expertise à ce propos», note Me Caïs.

Pas de rapport d'expertises

Et pour cause : dans un courrier envoyé aux parties civiles ce mercredi, visant à faire un point d'étape des investigations, et que *Le Figaro* s'est procuré, le juge indique que *«dans la présente procédure, l'expert en incendie et explosion désigné par le procureur de la République le jour des faits a demandé à être déchargé de sa mission il y a quelques semaines»*. Selon nos informations, ce dernier aurait fait l'objet d'une convocation judiciaire dans un dossier n'ayant aucun lien avec l'effondrement de la rue de Tivoli, et aurait demandé à se mettre en retrait en conséquence, estimant qu'un lien de confiance de la Justice avait été rompu. *«Des expertises vont être prochainement diligentées, notamment sur le plan technique et sur les plans médicaux et psychologiques»*, écrit le juge, qui rappelle toutefois que *«la recherche d'experts peut prendre du temps.»*

L'enquête a été élargie en janvier dernier aux chefs de *«destruction, dégradation et détérioration involontaire par explosion ou incendie»*. *«Ce sont 20 parties civiles qui ont déjà été entendues sur les 58 actuellement constituées entre le 13 septembre et le 19 février»*, indique le juge dans son courrier. *«D'autres parties civiles seront entendues à compter de début mai 2024»*, le juge se consacrant prioritairement jusque-là *«à la rédaction de l'ordonnance de clôture des effondrements de la rue d'Aubagne.»*

Dans un récent article, *Le Monde* a en effet révélé que le parquet de Marseille avait requis le renvoi de quatre personnes devant le tribunal correctionnel pour cet autre drame survenu en 2018 qui avait, là aussi, coûté la vie à huit personnes. Le procès des effondrements de la rue d'Aubagne devrait s'ouvrir selon nos confrères, le 7 novembre prochain. Contacté, le parquet de Marseille a indiqué qu'il communiquerait

prochainement sur l'affaire de la rue de Tivoli.

La rédaction vous conseille

- **Marseille : les sinistrés de la rue de Tivoli vont saisir la justice pour obtenir un accord avec les assureurs**
- **Marseille : «face aux assureurs tout puissants», les sinistrés de la rue de Tivoli appellent l'État et le maire à l'aide**
- **«L'impression que ça va être sans fin» : à Marseille, les sinistrés de la rue de Tivoli pris en étau par les assurances**

Sujets

effondrement

enquête